

REGLEMENT JEU Grand concours photo Téréva Direct - Hitachi

Article 1 - Préambule

La société Téréva, SAS au capital de 35 100 000 Euros, dont le siège social est à 18 Avenue Arsène d'Arsonval Cénord 01000 Bourg-en-Bresse, immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro n° 434 004 198 (ci-après dénommée « Téréva »), organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « GRAND CONCOURS PHOTO HITACHI ».

Cette opération fait l'objet d'une communication auprès des clients Téréva sur le site Internet Téréva Direct accessible à l'URL <https://www.tereva-direct.com/> (ci-après désigné le « site »)

Article 2 - Participants

2.1. Le jeu est ouvert aux clients professionnels inscrits au registre du commerce ou au répertoire des métiers, (ci-après le « Participant ») à l'exclusion de toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation et au déroulement du jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

2.2 La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après désigné le « Règlement ») ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Article 3 - Durée

Le Jeu est valable du **lundi 12 septembre 2016 au 30 septembre 2016** sur le site Téréva Direct à l'URL <https://www.tereva-direct.com/>.

Téréva se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent.

En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 4 - Modalités de participation

La participation au jeu s'effectue exclusivement par voie électronique, toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

Téréva se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au jeu est limitée à une adresse e-mail par personne sur toute la durée du Jeu. Seule la première inscription valide sera prise en compte, toute autre inscription sera automatiquement annulée.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf,

monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du Jeu.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie.

Téréva se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. Téréva se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le Règlement.

Article 5 - Déroulement du Jeu

Pour participer au jeu, et tenter de gagner une composition d'outils Facom, il suffit de cliquer sur le visuel «grand concours photo Hitachi » apparaissant sur le site Téréva Direct, puis de cliquer sur « Participer ». Le participant devra poster une photo de lui avec un outil électroportatif Hitachi et remplir un formulaire en inscrivant obligatoirement son adresse mail. La photo qui obtiendra le plus de votes gagnera la composition Facom.

Un seul participant par adresse e-mail sera accepté. Il appartient au joueur de redistribuer son lot comme bon lui semble.

Pour que leur participation soit conforme, les participants doivent s'enregistrer avec une adresse e-mail valide conformément aux prescriptions de l'article 4 ci-dessus et répondant aux conditions de participation fixées à l'Article 2 ci-dessus.

Article 6 - Description des lots

Téréva a doté le jeu d'une composition d'outils Facom composée de :

- 1 jeu de clés mâles longues à tête spérique
- 1 jeu de 12 tournevis Protwist avec supports
- 1 mètre ruban de 3 mètres
- 1 boîte à outils
- 1 lot de 4 pinces gainées CPE
- 1 valise Organiser XL

Un seul lot sera attribué au gagnant (même nom, même adresse).

A défaut d'indication contraire, les produits ou services décrits sont dépourvus de toute option ou accessoire.

Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, formalités administratives, des produits ou services gagnés par le participant restent à la charge exclusive de celui-ci.

En cas de force majeure, Téréva se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des lots offerts.

Si Téréva se trouve dans l'impossibilité de livrer le lot remporté par le participant, elle se réserve le droit de remplacer le lot prévu par un autre de même nature, ayant les mêmes caractéristiques techniques, de valeur égale ou supérieure. Le participant ne pourra réclamer aucune indemnité à Téréva à ce titre. Téréva n'encourt aucune responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ou de la jouissance du lot gagné.

Les lots gagnés ne sont pas échangeables contre d'autres lots, ni contre leur prix ou leur contre-valeur. Ils ne peuvent être attribués à une autre personne que le participant désignerait. La vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. Après vérification des conditions d'octroi du lot ou gain en cause, le gagnant est avisé par Téréva par voie électronique à l'adresse déclarée. Le

gagnant recevra sa dotation à l'adresse qu'il a transmise lors de son inscription sur le site, par Téréva, dans un délai approximatif de six (6) à huit (8) semaines à compter de la réception du courrier informatique l'avertissant de son gain.

Téréva ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit indépendante de la volonté de Téréva (le participant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc....), ils resteront définitivement la propriété de Téréva.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté d'annulation de l'inscription du participant, Téréva se réserve le droit de ne pas faire parvenir un quelconque lot ou gain au gagnant si celui-ci :

- a fourni des coordonnées fausses ou erronées lors de l'inscription,
- s'il a manifestement et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu.

Article 7 - Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des dotations.

Ces informations sont destinées à Téréva, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'organisateur.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui, s'étant connectées au site et ont envoyé un email afin de participer au Jeu, disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

De même le participant disposera d'un droit d'opposition à l'utilisation de ses données.

En conséquence, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

La demande doit être adressée, par écrit, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse suivante : Société Téréva - Service E-business - 18 avenue Arsène d'Arsonval - 01000 BOURG EN BRESSE

Article 7 - Responsabilité

7.1 Liée à Internet

La connexion au site implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Par ailleurs, Téréva ne saurait avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participants à Internet.

Toute évolution ou changement du programme du site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de Téréva.

Téréva précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de Téréva.

Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

Téréva ne fait que délivrer les lots gagnés par un gagnant et n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

7.2 Liée au Jeu

Téréva se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de Téréva et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, Téréva se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Téréva ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. Téréva ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

Téréva ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, sa responsabilité ne pourra être engagée si les formulaires électroniques de participation ne sont pas enregistrés, incomplets, ou impossibles à vérifier.

Téréva ne saurait être tenue responsable pour des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ou tout autre élément extérieur.

Par ailleurs, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface mise en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 8 - Utilisation des données du gagnant

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise Téréva à utiliser son nom, prénom, adresse postale ou électronique dans toute manifestation promotionnelle liée au jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Toutefois il est ici rappelé que le participant dispose d'un droit d'opposition et pourra s'opposer à l'utilisation de ses coordonnées dans les conditions visées à l'article 7.

Article 9 - Loi applicable et interprétation

Le Règlement est régi par le droit français.
Tout litige sera résolu à l'amiable entre le participant et Téréva.
A défaut, le Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse sera compétent.

Fait à BOURG EN BRESSE,

Le 6 septembre 2016